

CHARTRE du réseau de santé gériatrique **reper'âge**

1. Principes éthiques

Les acteurs du réseau s'engagent à respecter « la charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance » (charte du 12/1/2009)

2. Cadre de mission

Le réseau contribue en lien avec le médecin traitant, à la prise en charge globale gériatrique et au suivi de la personne âgée. Les acteurs du réseau s'engagent à coordonner et harmoniser leurs actions et à partager les informations utiles à la prise en charge du patient, selon le cadre de missions des réseaux de santé gérontologiques du NPC, déterminé par l'ARS.

3. Modalités d'entrée et de sortie du réseau.

Pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées fragiles ou présentant une perte d'autonomie physique et/ou psychique, les acteurs professionnels ou associatifs autour du réseau s'engagent à le faire connaître à leurs usagers ou adhérents, et à leur en faciliter l'accès.

Dans le cadre de sa mission, le réseau est ouvert à toute personne âgée prioritairement de 75 ans et plus, résidant dans le périmètre géographique correspondant à la zone de proximité du Valenciennois Quercitain, territoire déterminé par l'ARS.

L'accord du médecin traitant est systématiquement recherché et formalisé au travers d'une prise en charge.

L'inclusion de la personne âgée dans le réseau est formalisée au travers d'un recueil de consentement écrit. Un document d'information sur les modalités d'intervention du réseau leur est remis.

Toute décision est prise avec le consentement libre et éclairé de la personne ou son représentant légal, et en étroite collaboration avec son médecin traitant et son entourage.

La prise en charge gériatrique, la coordination, l'orientation, l'apport de conseils aux intervenants du domicile et le suivi de la personne âgée, seront assurés par l'équipe du réseau avec l'ensemble des partenaires du domicile.

La personne âgée a le droit de sortir du réseau sans devoir se justifier. L'arrêt du suivi par le réseau intervient lors d'une entrée en institution, d'un déménagement en dehors de la zone d'intervention, d'un refus des actions proposées.

4. Coordination et pilotage du réseau.

La coordination est assurée par des professionnels compétents en gériatrie, placés sous la responsabilité du Président du réseau. Le siège du réseau est situé rue Dunant, espace EMMAGE à Valenciennes.

Le rôle de l'équipe est de faciliter l'échange gradué des informations nécessaires à la prise en charge des patients, entre les différents partenaires et de contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles.

Les acteurs du réseau de santé s'engagent à se former pour développer leurs compétences dans le cadre des missions du réseau.

Le pilotage du réseau est assuré par le comité de pilotage ou COPIL qui contribue à la réalisation des objectifs du réseau et veille à son bon fonctionnement. Il a en charge de valider les procédures et les documents utilisés par le réseau dans une démarche de qualité.

5. Partage de l'information.

Pour permettre la circulation d'informations entre les professionnels, les membres du réseau mettent en place des outils spécifiques de transmission d'information entre les différents partenaires dans le respect des règles du Code de la Santé Publique, du RGPD et de la CNIL. Ce partage d'informations se fait dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chacune des professions. Le patient est informé de son état de santé selon la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé.

"La vieillesse ne se guérit pas, elle se prépare"

Pablo Picasso.



Version 2-2020